

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL  
DU BALLON D'ALSACE**

Le 3 Juillet 2023 les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la Présidence de M. Florian BOUQUET Président,

**Les membres du Conseil**

**PRESENTS**

Nombre de membres en exercice	15	<b>Représentants du Département du Territoire de Belfort</b> Florian BOUQUET, Président Maryline MORALLET
Date de la convocation	21 Juin 2023	<b>Représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace</b> Maxime BELTZUNG
Présents	8	<b>Représentants de la Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach</b> Bertrand HIRTH, Vice-Président Christophe BELTZUNG
Représentés	2	
Votants	10	
Non excusés	3	<b>Représentants de la Communauté de Communes des Vosges du Sud</b> Jean-Luc ANDERHUEBER, Vice-Président Jean-Louis SALORT
		<b>Représentant de la Commune de Saint-Maurice sur Moselle</b> Mathieu FERBACH, Vice-Président

**Les membres du Conseil**

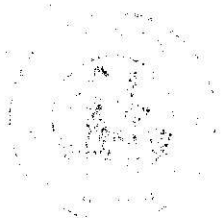
**ABSENTS**

**Représentants de la Communauté de Communes des Vosges du Sud**  
Christian CANAL

**Représentants du Département du Territoire de Belfort**  
Marie-Hélène IVOL, Excusée  
Didier VALLVERDU

**Représentants de la Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach**  
Hubert FLUHR, excusé - Pouvoir à B.HIRTH

**Représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace**  
Annick LUTTENBACHER, excusée - Pouvoir à M.BELTZUNG  
Isabelle HECTOR-BUTZ  
Raphael SCHELLENBERGER, excusé



## Adhésion du Conseil Départemental des Vosges au sein du SMIBA Délibération 27-2023

Le Ballon d'Alsace est le point de synergie de 3 départements, 2 régions, et génère un pouvoir d'attraction touristique incontestable grâce à sa situation, aux paysages et à son accessibilité par 3 vallées ce qui en fait sa particularité. Ses qualités historiques, géographiques, patrimoniales, paysagères, sportives et environnementales sont en cours de reconnaissance via l'obtention récente du label Grand site en projet.

Le SMIBA depuis sa création en 1971 a pour missions de coordonner les orientations stratégiques de ses membres, de réaliser, de développer et de gérer les équipements touristiques de ce site. Il mène depuis plusieurs années une nécessaire transition dans ses modes de gestion et aborde une nouvelle phase de son évolution avec pour objectif de développer durablement des activités touristiques en toutes saisons avec une gestion et vision concertée en y associant l'ensemble des collectivités concernées et au bénéfice de tous les acteurs.

Ainsi dans le cadre de son plan Vosges ambitions 2027 et de sa politique touristique, le Département des Vosges aspire à renforcer l'attractivité de son territoire par le développement de l'économie touristique et consolider son implication dans l'« Opération Grand Site » .

Les engagements pris par les membres du SMIBA d'apurer les emprunts contractés grâce à l'appui du département du territoire de Belfort et de la Collectivité européenne d'Alsace ont envoyé un signal favorable au département des Vosges pour s'associer à l'avenir du SMIBA

Aussi, le département des Vosges a délibéré à l'unanimité lors de sa commission permanente du vendredi 25 novembre 2022 son principe d'adhésion au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace.

Cette adhésion nécessite d'établir de nouveaux statuts, et d'envisager de nouvelles modalités de gouvernance qui sera formalisée via un pacte dont la dénomination reste à définir.

Il est proposé que cette adhésion prenne effet à compter de du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Le calendrier prévisionnel est en annexe ainsi que les projets de statuts et de pacte afin d'en échanger ensemble lors de ce conseil.

Les nouveaux statuts et le pacte feront l'objet d'une prochaine délibération.

Afin de poursuivre conformément à la réglementation en vigueur le processus d'adhésion des Vosges, Il vous est demandé :

- De bien vouloir approuver le principe d'adhésion du département des Vosges, au SMIBA.
- De proposer au vote de vos assemblées délibérantes respectives le principe d'adhésion du Département des Vosges au SMIBA.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,

